



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Délivrance des médailles dans la police nationale

Question écrite n° 36103

Texte de la question

Mme Marie Silin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur un déséquilibre quant à la répartition des ordres nationaux. En effet, le ministère de l'intérieur s'est engagé pour l'année 2021 à accorder une médaille de la sécurité intérieure aux personnes qui se sont particulièrement distinguées par leurs actions ou leur dévouement. Cette distinction est destinée à récompenser les services particulièrement honorables, comme lors d'un engagement exceptionnel, une intervention dans un contexte particulier, une action humanitaire ou l'accomplissement d'une action dépassant le cadre normal du service, rendus par toute personne pour des missions ou actions signalisées relevant de la sécurité intérieure. Si l'on peut féliciter cette démarche, il semble nécessaire d'avoir plus d'informations quant à la délivrance de ces médailles. En effet, aujourd'hui, les retours de terrain font part d'un déséquilibre, le ministère de l'intérieur honorant trop rarement des policiers quand d'autres corporations bénéficient d'attributions plus nombreuses. Dans le contexte actuel, la police nationale est particulièrement sollicitée et mobilisée pour assurer la sécurité des citoyens. Distinguer, au titre de la reconnaissance de la Nation, ces femmes et ces hommes engagés, parfois jusqu'au sacrifice suprême, serait un symbole fort tant en interne, que vis-à-vis des citoyens. Elle souhaite connaître son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Marie Silin](#)

Circonscription : Paris (12^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36103

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1059

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)